

SOUS-PREFECTURE

27 MARS 2024

DE MULHOUSE

EXTRAIT DES

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH

DATE DE LA SEANCE : 25 mars 2024  
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 14  
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : 5  
NOMBRE DE PROCURATIONS : 5

M. François JENNY est désigné secrétaire de séance.

### BUDGET PRIMITIF 2024 (412/7.1.1/06)

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 677 824,59 € en section d'exploitation,
- 772 115,88 € en section d'investissement.

Ce projet reprend les excédents antérieurs et les restes à réaliser constatés au compte administratif 2023. La colonne « pour mémoire » affiche le budget primitif 2023. Seules les propositions nouvelles font l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. La vue d'ensemble se présente comme suit :

Vue d'ensemble générale (en €)		
	Dépenses	Recettes
<b><u>Section d'exploitation</u></b>		
Crédits d'exploitation votés	4 677 824,59	1 050 802,00
Résultat d'exploitation reporté	0,00	3 627 022,59
<b>Total de la section d'exploitation</b>	<b>4 677 824,59</b>	<b>4 677 824,59</b>
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
Crédits d'investissement votés	565 390,73	772 115,88
Restes à réaliser de l'exercice précédent	206 725,15	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>772 115,88</b>	<b>772 115,88</b>
<b><u>Cumul des sections</u></b>		
Crédits votés	5 243 215,32	1 822 917,88
Restes à réaliser de l'exercice précédent	206 725,15	0,00
Soldes d'exécution reportés	0,00	3 627 022,59
<b>Total du budget</b>	<b>5 449 940,47</b>	<b>5 449 940,47</b>

## **1. SECTION D'EXPLOITATION :**

La section d'exploitation s'établit à 4 677 824, 59 €.

En dépenses, les propositions nouvelles sont équivalentes à ce montant.

- Les dépenses réelles s'élèvent à 4 114 954,59 €, dont 317 500 € de charges à caractère général, 360 000 € de charges de personnel et frais assimilés, ainsi que 30 000 € de charges financières.
- Les dépenses d'ordre sont de 562 870,00 € et correspondent à la somme des dotations aux amortissements (258 619,86 €) et du virement à la section d'investissement (304 250,14 €).

L'équilibre est atteint en dépenses par l'affectation des charges exceptionnelles d'un montant de 3 372 444,59€.

En recettes, les propositions nouvelles sont de 1 050 802 €.

- Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 1 049 932 € et proviennent pour l'essentiel de la vente d'eau aux préleveurs (1 049 062 €).
- Les recettes d'ordre sont de 870 €, contrepartie des dépenses d'ordre de la section d'investissement.

L'équilibre est atteint en recettes, avec la reprise du résultat reporté, d'un montant de 3 627 022,59€.

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'établit à 772 115,88 €.

En dépenses, les propositions nouvelles s'élèvent à 565 390,73 €.

- Les dépenses réelles sont de 562 00€. Elles incluent un montant de 235 000 € pour l'amortissement de la dette, ainsi que des acquisitions et aménagements pour 327 000 €. Ce dernier montant finance en particulier :

Etude hydrologique	13 000,00
Acquisition terrains	30 000,00
Pose de barrière parking	8 000,00
Pose de mobilier urbain (cendriers + canisac)	
Installation des cellules de pression versant de la daller	50 000,00
Autres immobilisations	21 000,00
Construction d'un hangar	180 000,00
Avance SAFER Grand Est	25 000,00

SOUS-PREFECTURE  
27 MARS 2024  
DE MULHOUSE

- Les dépenses d'ordre sont de 1 122 €.

En dépenses, l'équilibre est atteint par la reprise des restes à réaliser pour 206 725,15 € ainsi que par le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 268,73€.

En recettes, les propositions nouvelles s'élèvent à 772 115,88 €.

- Les recettes réelles sont de 208 993,88 €. Il s'agit exclusivement du montant inscrit en réserves au compte 1068.
- Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 563 122 €. Elles correspondent aux amortissements (258 619,86 €), au virement de la section d'exploitation (304 250,14 €), ainsi qu'aux opérations d'ordre intra la section d'investissement (252 €).

### **3. RESTES A REALISER**

Les restes à réaliser s'élèvent à 206 725,15e € en dépenses. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes. A noter que si les restes à réaliser entrent dans le calcul de l'équilibre du budget, ils ne font pas l'objet d'un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

### **4. VOTE DE L'ASSEMBLEE**

Conformément aux articles L 5722-1, L2312-3 et R 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est tenu de délibérer sur les modalités de vote du budget pour l'ensemble de son mandat. Il est proposé de procéder à un vote par nature sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le Comité prend connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2024, puis :

- Adopte le budget primitif 2024 par chapitre et section,
- Fixe à **1 049 062 €** le produit global de la vente d'eau pour l'année 2024,
- autorise la Présidente à :
  - Procéder à des virements de crédits à l'intérieur des chapitres budgétaires réglementaires,
  - Ouvrir en cours d'exercice, les comptes de recettes et de dépenses qu'elle juge nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME  
Le Vice-Président

René ISSELE



